

Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 22 mars 2023 à 20h00

Présidence : M. René Sonney

Scrutateurs : Mme Gilberte Mauron et M. William Schmid

30 personnes présentes y compris le conseil de paroisse.

Tractanda

1. Accueil, ouverture et constitution de l'assemblée
2. Procès-verbal de la dernière assemblée
3. Rapport du conseil de paroisse
4. Comptes 2022
Rapport de la commission financière
5. Budget 2023
 - a) fonctionnement
 - b) rapport de la commission financière
6. Désignation des candidats pour l'élection des représentants des paroisses à l'assemblée de la Corporation cantonale
7. Election de la commission financière
8. Fixation du mode de convocation
9. Remerciements
10. Parole au conseil pastoral
11. Divers

1. Accueil, ouverture et constitution de l'assemblée

Le président ouvre cette assemblée ordinaire à 20h00 et souhaite la plus cordiale bienvenue aux participants en les remerciant de se joindre au conseil de paroisse pour mener à bien les affaires de la paroisse. Il propose un moment de silence en pensant aux paroissiennes et paroissiens qui nous ont quittés durant l'année écoulée. Il donne la parole à l'abbé Robert Niêm pour la prière.

Le président excuse Mme Lucette Sahli.

René Sonney demande à l'assemblée, si l'ordre du jour envoyé par un tout-ménage, publié dans la feuille officielle et affiché au pilier public, ainsi que sur notre site internet, incite des remarques. Ce n'est pas le cas. Il signale que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Le président constate la validité de l'assemblée qui nomme deux scrutateurs : Mme Gilberte Mauron et M. William Schmid.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée

Comme mentionné sur le tout-ménage, le procès-verbal a été mis à disposition des paroissiens et est accessible sur le site internet (www.cpependes.ch) et n'est donc pas lu.

Aucune question ou remarque n'est formulée.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport du conseil de paroisse

Le rapport du conseil de paroisse est concentré sur les points suivants :

Perception de l'impôt paroissial

- Le groupe de travail formé a fait un très bon travail et ça fonctionne
- Les conventions ont été établies

Relevage de l'orgue

- Les travaux se sont bien passés
- Un surplus pour la mise en place d'un boîtier électronique supplémentaire non prévu.
- Au budget nous avions 70'000.- frs pour la révision. La facture finale a été de 77'297.55 frs, soit 7'297.55 de plus
- Ajout du jeu de Cromorne : au budget nous avions 15'500.- frs et la facture finale a été de 14'808.75, soit 691.25 de moins.
- Sur le tout : 6'606.30 de plus.

Gestion des archives

- Michel Riedo a fait l'inventaire et le classement des documents
- Il faut maintenant les ranger selon les directives reçues, dans des armoires conformes.

Relations avec la commune

- Changement de positionnement de la commune par rapport à leurs engagements écrits (menace de poursuite pour une facture contestée)
- Une situation pas toujours claire
- Nécessité d'une mise au point

Sorties d'Eglise

- Au 31.12.2022 la paroisse comptait 1069 paroissiens.
- En 2022, nous avons enregistré 10 sorties d'Eglise.

Accueil des nouveaux prêtres

Les pères Augustin Onekutu et Sébastien Méron sont présentés par photos. Ils ont rejoint l'équipe pastorale l'automne passé.

Nouvelle législature

- Après 20 ans au service de la paroisse, Jean-Marc et François Clément n'ont pas souhaité poursuivre leur engagement.
- Nous adressons nos remerciements et nos vœux à Stéphanie Monney et Patrick Reynaud qui rejoindront le conseil au 30 avril.

Bilan de législature

- Un grand merci aux membres du conseil
 - o La période du Covid a été difficile
 - o De plus en plus de directives sont à appliquer
 - o Chacune et chacun éprouve beaucoup de joie au service des paroissiennes et paroissiens
- Inquiétudes
 - o Les directives de la CEC deviennent exigeantes
 - o Le bénévolat se fait rare

- Discussion :
M. Schmid suggère de demander un avis de droit par rapport aux tergiversations avec la Commune, en s'assurant auprès d'un juriste quel en serait le prix.
René espère ne pas en arriver là, mais s'il le faut, ce sera fait.

4. Comptes 2022

Les paroissiennes et paroissiens présents ont reçu un résumé des comptes 2022 et du budget 2023, ainsi que le bilan.

D'une manière générale, les dépenses sont très proches et conformes au budget.

Les remerciements sont adressés à la ministre des finances qui y veille.

René Sonney attire tout de même l'attention sur certains points :

02.313 frais d'archivage		
Budget 2022	Comptes 2022	Différence
6'000.00	951.25	- 5'048.75

Michel Riedo a été efficace, n'y a pas passé trop d'heures, mais tout n'est pas fini.

02.317.1 frais de réception		
Budget 2022	Comptes 2022	Différence
7'400.00	3'307.90	- 4'092.10

En conséquence du Covid, il y a eu moins de réceptions et de visites.

Le rendement net de l'impôt 2022 a été de 227'036.66 frs, soit 4'236.66 frs de plus que les 222'800.00 frs prévus au budget. Ce qui correspond à 1.9 % de différence.

La prévision prudente était justifiée. La rentrée de cette année est d'environ 65'000.- frs inférieure à celle des années précédentes.

René Sonney précise que sont oubliées les non-entrées d'Eglise, c'est-à-dire, les enfants non baptisés, dont les parents le sont.

Amortissements et provisions

Amortissement :	Orgue :	77'297.55 frs
Provisions :	Eglise :	10'000.00 frs
	Chapelle :	3'000.00 frs
	Orgue :	2'000.00 frs
	Cure :	10'138.00 frs

Les comptes 2022 bouclent par un bénéfice de **671.45 frs**, contre un déficit de 112.00.- frs prévu au budget.

Le président remercie vivement Christine Clément et Esther Schär pour leur précieux travail.

Il demande s'il y a des questions, ce n'est pas le cas.

Nous passons au rapport de la commission financière.

La parole est donnée au président, M. Albert Maillard.

Rapport de la commission financière

Monsieur le Curé,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé en date du 17.02.2023 à la vérification des comptes 2022 de la paroisse d'Ependes, séance à laquelle participaient également Mme la Conseillère Esther Schär, responsable des finances et Madame Christine Clément, comptable et boursière de la paroisse.

Dans un premier temps, nous nous sommes assuré, par sondages, que les règles comptables suivantes sont effectivement appliquées :

- Chaque écriture est faite sur la base d'un document justificatif ;
- Tout paiement est justifié par une facture, ou un document, approuvé par la signature d'une personne compétente, en principe le président de la paroisse.

Par rapport au budget que vous avez approuvé le 23.03.2022, nous avons constaté

- 1) Que les dépenses de fonctionnement (comptes 01-59) sont fréquemment inférieures aux montants qui avaient été mis au budget, pour une différence totale de CHF 21'026.65 ;
- 2) Que le total des impôts est de CHF 4'236.11 supérieur à celui du budget ;
- 3) Que ceci a permis de faire des attributions aux fonds spéciaux de CHF 25'138.00, au lieu des CHF 100.00 budgétés ;
- 4) Qu'au final l'exercice 2022 boucle avec un bénéfice de CHF 671.45 en lieu et place de la perte de CHF 112.00 prévue au budget.

La fortune au 31.12 2021 s'élève à CHF 682'227.85, en augmentation des CHF 671.45 du bénéfice de l'exercice.

En deuxième lieu, nous avons complété le formulaire émis par la Corporation Ecclésiastique catholique, formulaire qui a été transmis au conseil de paroisse. Ce formulaire comprend une série de questions, en particulier sur l'organisation et le fonctionnement de notre paroisse.

La Commission financière remercie la comptable Mme Christine Clément pour son travail précis et ordonné, ainsi que pour les réponses à nos questions, aimablement fournies par elle-même et Mme Esther Schär, lors de notre séance.

Nous proposons à l'assemblée d'approuver les comptes 2022 tels que présentés, et par la même d'en donner décharge à la boursière-comptable et au Conseil de paroisse.

Ependes, le 17.02.2023

La Commission financière :

Claudia Cotting

Rachel Cotting

Albert Maillard (prés.)

René remercie la commission financière et son président et demande à l'assemblée d'approuver les comptes, ce qui est fait à l'unanimité, moins l'abstention des membres du conseil de paroisse qui ne votent pas les comptes.

5. Budget 2023

a) Fonctionnement

Le budget 2023 de fonctionnement est très proche de celui de 2022, mais nécessite les remarques suivantes :

Compte tenu de l'évolution des rentrées fiscales et des sorties d'Eglise, le conseil paroissial s'est montré, comme à son habitude, très prudent dans l'établissement du budget 2023.

Du fait de la baisse constatée des rentrées fiscales et de l'augmentation énorme des charges de la CEC, le conseil de paroisse n'est pas en mesure d'envisager des actions spécifiques sur le fonctionnement en 2023.

On relèvera cependant :

- 02.311 machines et mobilier de bureau
Le montant passe de 500.- frs à 3'500.- frs pour le remplacement de la photocopieuse et l'achat d'armoires pour les archives
Et plus particulièrement :

- 391.352.1 contribution à la caisse des ministères, prêtres, laïcs, péréquation
Le montant passe de 75'400.- frs au lieu de 60'000.- frs en 2022, soit + 25.7 %

Et de plus :

- 391.352.2 contribution à la caisse des tâches supra-paroissiales
Le montant passe de 28'600.- frs au lieu de 21'000.- frs en 2022, soit + 36.2 %

Le conseil de paroisse a reçu ces chiffres à mettre au budget sans aucune explication.

Déficit budgétisé (compte de fonctionnement) : **5'032.- frs**

Le président ouvre la discussion aux éventuelles questions.

M. William Schmid trouve ces montants imposés inadmissibles, sans avoir été justifiés. Il faut demander à la CEC de justifier, sinon : « on ne paie pas ».

M. Francis Wicht a regardé les augmentations des positions à la caisse des ministères, des tâches supra-paroissiales et des frais de bureau de secteurs, ça fait une augmentation de 24'000.- frs par rapport au réel de cette année. Il relate l'article paru le 14 mars dans La Liberté, qui parle de fusion de la CEC et de la caisse des ministères. C'est tellement nébuleux et il est dit à la fin qu'il y aura de l'économie, il ne comprend plus rien. Il rejoint l'avis de M. Schmid.

René répond qu'il a réuni le conseil de gestion pour prendre position, car 10 jours avant la parution de cet article, il a reçu un avis de consultation face à cette fusion, avec un délai au 4 avril ! Alors que la décision était déjà prise !

Mme Claudia Cotting réplique que l'assemblée est réunie ici pour accepter un budget. Mais qu'il faut écouter les remarques qui sont faites, et refuser ce budget. S'il n'est pas refusé, c'est accepter ce qui est proposé par la CEC. Finalement, la décision qui va peser est celle d'une assemblée. Les membres de cette assemblée étant le souverain. Et selon un article paru en 2021, la CEC avait fait un bénéfice, et décidé de le partager dans différents projets. En fait, dès qu'il y a de l'argent, il est dépensé, sans consulter les paroisses, auxquelles appartient cet argent.

M. Schmid dit que Claudia Cotting a tout à fait raison.

René propose d'accepter le budget en changeant les chiffres plutôt que de le refuser.
William Schmid pense qu'il est mieux de refuser qu'accepter une modification.
René affirme qu'il faudrait alors refaire une assemblée de paroisse uniquement pour le budget et que le conseil devra mettre les mêmes montants.
Claudia Cotting répond qu'une assemblée avec pour objet uniquement le budget n'est pas un problème.

Mme Barbara Nagy pose la question s'il est possible de demander des explications à la CEC.

René répond qu'il a demandé, qu'on lui a dit qu'il y aurait d'autres engagements au titre de 1,2 équivalent plein temps de prêtres et 0,8 équivalent plein temps d'assistants pastoraux laïcs.

M. Schmid affirme qu'ils vont justifier avec leurs propres arguments, tournés à leur avantage. Que ça ne sert à rien de demander des explications.

René propose d'ouvrir à nouveau la discussion après le rapport de la Commission financière.

La parole est donnée au président, M. Albert Maillard.

b) Rapport de la commission financière

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé le 17 février dernier à l'examen du budget 2023 de la paroisse d'Ependes.

En ce qui concerne les comptes de fonctionnement, la Commission financière a constaté

- 1) Une stabilité des dépenses par rapport à 2022 pour la plupart des postes ;
- 2) Quelques augmentations des dépenses de fonctionnement par rapport à 2022, pour lesquelles la commission a reçu toutes les explications demandées ;
- 3) Des augmentations hors-normes des dépenses liées inscrites aux comptes :
 - a. 391.352.1 Contribution à la caisse des ministères, qui s'élèveraient en 2023 à CHF 75'400.00 ;
 - b. 391.352.2 Contribution à la caisse des tâches supra-paroissiales, qui s'élèveraient à CHF 28'600.00.

Ensembles, ces contributions cumulées :

1. s'élèveraient à CHF 104'000.00, soit une augmentation de CHF 22'618.55 ou 27.8% par rapport à 2022 ;
2. représenteraient le 41.7% des dépenses de fonctionnement budgétées pour 2023
3. elles représenteraient aussi le 45% des rentrées fiscales nettes du budget 2023.

La Commission financière trouve que ces augmentations sont exorbitantes et insupportables. La conséquence de ces augmentations serait que notre paroisse

- 1) aurait un budget 2023 déficitaire de CHF 5'032.00
- 2) ne pourrait financer aucun investissement

Surtout, la Commission financière craint que cette évolution financière s'installe durablement, et mette la paroisse dans une situation de plus en plus précaire.

Elle considère donc que ces dépenses ne peuvent pas être acceptées telles quelles et propose que le Conseil de paroisse modifie séance tenante les montants de ces deux postes, en prenant comme base les chiffres des comptes 2022 et en y ajoutant le taux d'inflation de 2.8%, ce qui donne, en chiffres arrondis :

- a. CHF 65'000.000 pour le compte 391.352.1 Contribution à la caisse des ministères
- b. CHF 20'000.000 pour le compte 391.352.2 Contribution à la caisse des tâches supra-paroissiales

Avec ces modifications, ces deux postes s'élèveraient à CHF 85'000.00, soit une diminution de CHF 19'000.00 par rapport au budget initial. Le bénéfice qui en résulterait pourrait être affecté à une attribution à des fonds spéciaux.

Les autres postes de ce budget n'appellent pas de commentaires supplémentaires de la part de la Commission financière.

En conséquence, sous réserve des modifications mentionnées ci-dessus, elle propose à l'assemblée d'accepter ce budget ainsi modifié.

Ependes, le 17.02.2023

La Commission financière :

Claudia Cotting

Rachel Cotting

Albert Maillard (prés.)

Le président propose de voter les modifications proposées par la Commission financière. Si les modifications sont acceptées, le budget ainsi modifié sera mis au vote.

Les modifications sont acceptées sans opposition, avec l'abstention des membres du conseil.

Gilberte Mauron demande ce qu'il va se passer si ce n'est pas accepté.

René répond que les factures seront payées jusqu'à concurrence de ce qui a été accepté et pour le reste, on ne sait pas.

Stéphanie Monney s'inquiète que si les autres paroisses ne réagissent pas comme ça, nous n'aurons pas beaucoup d'influence.

René répond qu'au sein de l'UP, les présidents vont agir dans le même sens.

Francis Wicht précise que le conseil doit écrire à la CEC que l'assemblée a accepté avec ces modifications. Ce sera fait.

M. Maillard précise que le budget ainsi modifié apporte un bénéfice de CHF 13'962.00.

Mme Marie-Paule Scheder-Eltschinger se demande s'il n'y a pas un risque que des salaires ne soient pas versés.

René répond que d'autres dépenses peuvent être évitées avant.

Le président met au vote le budget de fonctionnement modifié sur proposition de la Commission financière.

Il est accepté à l'unanimité.

Le président va transmettre les comptes et le budget à la CEC.

6. Désignation des candidats pour l'élection des représentants des paroisses à l'assemblée de la Corporation cantonale

Personne ne se présente. Claudine Théraulaz propose que, comme le président est également président du conseil de gestion et participera au choix des candidats, il soit désigné pour notre paroisse. L'assemblée approuve.

Claudia demande qui est le conseil de gestion. Il s'agit des 5 présidentes et présidents des paroisses de l'UP.

7. Election de la commission financière

M. Albert Maillard, président et Mesdames Claudia et Rachel Cotting sont tous candidats à renouveler leur mandat. Ils sont remerciés et réélus par applaudissements. Albert Maillard remercie l'assemblée pour sa confiance accordée.

8. Fixation du mode de convocation

En fin de législature, l'Assemblée de paroisse doit décider le mode de convocation de son assemblée. Il est obligatoire que cela figure dans la feuille officielle et au pilier public de l'église. L'Assemblée a le choix entre le tout-ménage ou par lettre. Le conseil propose le statut quo, c'est-à-dire le tout-ménage.

M. Schmid regrette que si quelqu'un possède une case postale à Ferpicloz, il ne reçoit pas. Esther précise qu'elle a envoyé selon la formule que tous les ménages reçoivent.

Stéphanie Monney se désole que les facteurs géraient les cases postales, avant, mais que ce n'est plus le cas maintenant.

M. Schmid propose de mettre quelques feuillets avec les feuilles dominicales à l'église. L'idée est retenue.

Le statut quo est accepté à l'unanimité.

9. Remerciements

René Sonney se lève pour remercier, avec quelques mots le parcours des 20 ans au sein du conseil de paroisse, tout d'abord François Clément, puis de même pour Jean-Marc Clément, qui sont chaleureusement applaudis.

Ensuite, ce sont Mesdames Marie-Claude Cotting et Martine Bapst qui reçoivent les éloges du président pour leurs 17 années à la décoration florale de l'église. Elles sont applaudies également par l'assemblée.

7. Parole au conseil pastoral

René donne la parole à Gilberte Mauron qui parle au nom de Lucette Sahli sur deux points :

- La pastorale des funérailles. Les veillées de prières ont diminué depuis 3 ans. En 2022, 3 ont eu lieu à Arconciel et 4 à Ependes. Lucette a célébré 11 liturgies de la Parole sur l'UP. Celles-ci sont de plus en plus fréquentes.
- Servants de messe : il y a une très bonne collaboration dans l'UP. Arconciel qui compte le plus grand nombre de servants, vient dépanner soit à Ependes, soit à Treyvaux. Le journal L'Essentiel relate le voyage à Rome.

Barbara Nagy prend la parole pour Lucette également :

- Initiatives en lien avec la jeunesse : de jeunes romands vont aller au Portugal pour les JMJ, du 23 juillet au 8 août, Lucette sera du voyage, la première semaine dans le diocèse de Braga et la deuxième à Lisbonne.

- Il est bon de savoir et de transmettre que depuis 1991 déjà, les apprentis et employés de moins de 30 ans ont droit à 5 jours supplémentaires de congé afin d'encadrer bénévolement des activités de jeunesse dont les JMJ.
- Rencontre organisée sous l'impulsion du Père Augustin qui encourage les jeunes à participer à des actions tels que les scouts, les jeunesses villageoises, animateurs de servants de messe, servants de messe eux-mêmes. Etre à l'écoute, de savoir quelles sont les attentes des jeunes par rapport à l'Église d'aujourd'hui. Il a été souligné ce que beaucoup de mouvements de jeunes font déjà énormément pour les paroisses.

L'abbé Robert nous demande de rendre grâce à Dieu pour toutes les bénédictions de l'année. Il remercie les conseils de paroisse et de communauté, ainsi que tous les autres mouvements paroissiaux pour leurs services. Le mois de mars a vécu les cérémonies du Premier Pardon pour les futurs premiers communiant, se sont bien passées. Les fêtes de fin d'année, la célébration œcuménique, malgré quelques difficultés d'organisation, la messe patronale avec la remise d'une médaille Bene Merenti à Cécile Gachet, le sacrement des malades, tout a bien été grâce à vos efforts, votre fidélité et à votre foi. Quelques dates à retenir : la soupe de carême le 7 avril, la veillée pascale le 8 avril, la première communion le 7 mai, la messe d'ouverture le 17 septembre à Vers-St-Pierre, ou Ependes en cas de pluie, la confirmation le 12 novembre par Monseigneur Charles Morerod.

Le conseil de communauté d'Arconciel et d'Ependes a bien réfléchi sur le synode 2023, avec 3 autres conseils de communauté de l'UP et sur les deux points : les jeunes et la liturgie.

Robert nous annonce sa retraite au mois d'août, mais reste avec joie pour rendre quelques services, si Dieu le veut. Il remercie le groupe Rester un moment et tous les acteurs des fêtes, servants de messes, lecteurs, chorales, organistes, animatrices, sacristains, visiteurs, visiteuses, fleuristes....

René remercie l'abbé Robert

8. Divers

Quelques dates à réserver :

Assemblée de paroisse 2024 :	le 20 mars 2024
Souper des engagés :	le 2 juin 2023 à Arconciel
Soupe de carême :	le 7 avril 2023
Pèlerinage à la grotte :	le 10 mai 2023 à 19h

Parole à l'assemblée :

M. William Schmid a entendu dire que le plafond de l'église semble en bout de course et qu'il faudrait envisager des réparations. Qu'à la hauteur du tableau n° 8 du chemin de croix, il y a une infiltration d'eau. Il s'étonne que les nouveaux prêtres logent à Marly. Il est surpris qu'à l'heure où l'on parle d'écologie, il se vende des roses à la sortie de la messe venant de l'Éthiopie ou de l'autre bout du monde. Que l'on pourrait vendre autre chose, des tulipes ou des tresses.

René peut répondre ceci : le plafond est pendu à la charpente par des fils de fer pas très épais. Un contrôle sera fait prochainement par un ingénieur. Il y a eu infiltration d'eau, mais ce n'est plus le cas. Les prêtres seront logés à la cure de Marly qui est en travaux. Ils sont pour le moment dans un appartement en dessous de l'église. Pour les roses, on en prend note.

Patrick Reynaud rajoute qu'il a lui-même tendu les fils de fer au plafond, il y a une dizaine d'années.

Michel Riedo tient à remercier pour le relevage de l'orgue, qu'il y a eu des problèmes pour trouver certains matériaux, étant donné la faillite d'une entreprise qui était spécialisée dans ce matériel. Concernant les archives, il n'a pas fini le travail, mais des choses intéressantes ont été

découvertes et même un véritable trésor : tout le dossier de la construction de l'église de 1933 à 1937. Deux expertes de l'art ont été aux anges de découvrir cela.

Fabienne Tercier a certains membres du chœur mixte qui demandent pourquoi c'est le chœur mixte d'Ependes qui doit chanter quand il y a un enterrement de personnes autres que de la paroisse. Est-ce que le chœur doit aller chanter, est-ce qu'il faut demander à ce que ce soit le chœur de la paroisse du défunt qui vienne ou Ependes le fait, car ce n'est pas souvent. Robert dit qu'il est possible de refuser. Est-ce que la paroisse demande un financement. En principe non. Claudia Cotting demande s'il y a un règlement pour expliquer aux personnes qui sortent de l'Eglise, pour définir quel est le coût d'un enterrement alors qu'elles n'ont pas payé d'impôt de paroisse.

René répond qu'il n'y a pas de règlement à proprement parlé, mais que des lignes directives donnent qu'un montant peut être demandé, jusqu'à 5'000.- frs.

Claudia part de l'idée que lorsqu'une sortie d'Eglise est reçue, d'informer qu'en cas d'utilisation de l'église pour un enterrement il leur en coûtera le montant de tant. M. Schmid dit que c'est l'occasion de le faire.

Francis Wicht a connaissance d'une famille qui a demandé à payer l'impôt manquant.

Claudia dit que la chapelle de Chantemerle est très utilisée.

Gilberte Mauron se désole, consciente que c'est du ressort de la commune, qu'il n'y ait plus de lumières au cimetière le soir. À la sortie des prières, par exemple.

René affirme qu'il en sera discuté à la prochaine séance de la commission du cimetière.

Marie-Paule demande si les personnes qui ne sont pas entrées dans l'Eglise c'est relatif au baptême ou parce que non déclarées catholiques. René répond que c'est par rapport au baptême.

Pour clore cette assemblée, René remercie tous les participants à cette assemblée et tient à remercier tout particulièrement les personnes qui travaillent bénévolement dans nos paroisses, les animateurs et animatrices, les membres du conseil de paroisse et notre référent l'Abbé Robert.

Fin : 21h30

Le président :

Un membre du conseil (rédaction du PV)

René Sonney

Claudine Théraulaz